

À VÉLO DANS LA VILLE

Fiche-conseil n°98

[mise à jour : septembre 2013]



La circulation automobile dégrade fortement la qualité de la vie urbaine: pollution de l'air, bruit, embouteillages, stress, accidents, perte d'espaces...

En ville, ce n'est plus « ma voiture, ma liberté » mais « ma voiture, mon boulet » : difficile d'avancer et de se garer! Selon l'OMS, la pollution due aux voitures tue davantage que les accidents de la route. En ville, plus de 45% des déplacements effectués en voiture font moins de 5 km. L'homme moderne ne fait pas suffisamment d'exercice physique et présente de plus en plus de risques de développer une maladie cardio-vasculaire. D'après la British Medical Association, 30 minutes de vélo par jour permettraient de diminuer ces risques par deux. Bien plus encore, la pratique du vélo réduirait les risques d'obésité, d'hypertension et augmenterait la productivité au travail...

LE VÉLO: UNE SOLUTION D'AVENIR

Le vélo présente de solides atouts: sain, non polluant, bon marché, vivifiant, relaxant, convivial, peu encombrant, silencieux, rapide, facile à entretenir, accessible de 7 à 77 ans... En fait, le plus grand frein à son utilisation quotidienne, ce sont les idées reçues.

La météo

« Si c'est pour arriver mouillé, non merci »

La météo est l'un des principaux obstacles à l'emploi du vélo. Dans notre pays, il ne pleut pourtant que 4% du temps et la probabilité d'essuyer une averse dans les 10 minutes est à peine de 1%. Des sites Internet se sont même spécialisés dans la météo vélo! Ils offrent aux cyclistes des informations météorologiques précieuses avant de se mettre en selle, comme l'indice de visibilité ou encore la force du vent.

La qualité de l'air

« L'air est trop pollué »

C'est indéniable mais il y a plus de polluants (CO, benzène, toluène, xylène, NO_x...) dans l'habitacle des voitures que dans l'air extérieur! Le cycliste inhale beaucoup moins de polluants que l'automobiliste, alors qu'il fournit un effort physique et respire plus d'air.

Pourquoi? Les prises d'air d'une voiture se situent à l'avant, près du sol, et aspirent les gaz d'échappement des voitures qui précèdent. Des gaz provenant du réservoir et du pot d'échappement entrent aussi dans l'habitacle. Le nez du cycliste, lui, est déjà plus haut et puis, le vélo ne connaît pas les embouteillages: il remonte les files et se place devant les autos!

Le relief

« Moi je veux bien, mais avec toutes ces côtes... »

Il est souvent possible de trouver des itinéraires moins dénivelés. Les vélos actuels ont de nombreuses vitesses et, en

grimpant à votre aise, ce que vous croyiez être un calvaire se révèle un plaisir! Vous vous apercevrez aussi qu'avec un peu de pratique, les progrès sont rapides.

La sécurité

« Rouler à vélo, c'est dangereux! »

Les infrastructures et le comportement des automobilistes ne sont pas toujours favorables aux deux-roues. Mais les pouvoirs publics commencent à prendre le vélo au sérieux et des améliorations concrètes voient le jour. D'autre part, plus il y aura de cyclistes, plus vite les automobilistes apprendront à partager la route. Pour maximiser votre sécurité, signalez vos changements de direction, anticipez les mouvements des voitures, roulez avec un bon éclairage... et bien entendu, respectez le code de la route! Enfin, le casque est un précieux allié qui peut vous éviter le pire en cas d'accrochage.

Le vol

« J'ai trop peur de me le faire voler »

En 2012, 35 920 vols de vélos ont été enregistrés en Belgique, soit un peu plus de 100 par jour. C'est beaucoup mais saviez-vous qu'une bonne partie sont retrouvés? Le problème est de savoir qui en est le propriétaire.

Une solution simple (et gratuite!) est le marquage du vélo: votre numéro national est gravé sur le cadre. Les séances de marquage sont réalisées par les associations cyclistes telles que Pro Vélo, le GRACQ ou encore par les communes, lors d'événements vélocipèdes.

Afin de retrouver plus facilement son vélo, un geste utile est de compléter et garder soigneusement une carte de signalement du vélo indiquant un descriptif détaillé (marque, modèle, couleur, numéro de fabrication, défauts, etc.). Faire des photos de votre vélo permettra également une identification plus rapide en cas de vol.

Il est également à noter que certaines compagnies d'assurances proposent d'assurer votre vélo contre le vol et les dégâts matériels. Dans tous les cas, si vous êtes victime d'un vol le plus important est de faire une déclaration à la police.

Quelques conseils pour décourager les voleurs:

- Attachez la roue et le cadre à un objet fixe avec un solide cadenas (voire plusieurs) en forme de « U » de préférence, et dans un endroit bien visible. De plus en plus de parkings sont aménagés pour les deux-roues.
- Ne rien laisser sur votre vélo (sacoche, lampe, kit de réparation, etc.).

Toutes ces petites pratiques peuvent considérablement augmenter vos chances de récupérer le vélo dérobé.

D'AUTRES INCITANTS

Des offres de location sur mesure.

Vous ne possédez pas de vélo? Peut-être avez-vous déjà envisagé d'en louer un? De nombreuses formules existent allant de la location occasionnelle à annuelle (leasing). Elles sont parfois proposées en complément de votre abonnement annuel de bus ou de train.

Des villes comme Namur ou encore Bruxelles mettent en place des systèmes automatiques de vélo libre-service (Libiavelo, Villo...). Les bornes de location sont placées en ville à des endroits stratégiques. Vous empruntez un vélo et vous pouvez le déposer à n'importe quelle autre borne prévue à cet effet. Le paiement s'effectue toujours par carte bancaire. Sites Internet: www.villo.be et www.libiavelo.be

Dans le même ordre d'idées, des points vélo Blue Bike sont présents dans les principales gares de Belgique. Le principe est simple: un vélo vous attend à la sortie du train pour les derniers kilomètres jusqu'à votre destination finale. Infos: www.blue-bike.be

Comment choisir mon vélo?

Vélo de ville, pliable, à assistance électrique, cargo bike, bipporteur, triporteur... Un bon vélo est avant tout un vélo qui répond à l'usage que vous en faites.

Pour ceux qui sont véritablement allergiques aux montées, une solution se développe: **le vélo électrique**. En dessous de 15 km/h, un moteur double la force de pédalage. Ensuite, l'aide diminue progressivement et le moteur s'éteint à partir de 25 km/h. Ce type d'engin connaît un succès certain à tel point qu'aujourd'hui, un vélo vendu sur huit est électrique, soit 50 000 exemplaires vendus par an en Belgique.

Pour ceux qui combinent les moyens de transports, le vélo pliable est la solution idéale lorsque l'on souhaite disposer de son vélo partout. Système de pliage, encombrement, poids, stabilité, confort et prix sont autant de critères à prendre en compte lors de l'achat de ce type de vélo.

Avant de choisir son type de vélo, il convient de se poser les bonnes questions:

- Ai-je besoin d'un vélo pour des trajets occasionnels ou réguliers?
- Vais-je effectuer de courtes ou de longues distances?
- Vais-je rouler sur des surfaces planes ou dénivelées?
- Serai-je amené à combiner vélo et transports en commun?

Entretien son vélo.

L'entretien régulier de son vélo est une garantie de sécurité. Vérifier le bon fonctionnement des freins, la pression des pneus, ou encore les catadioptrés et l'éclairage permet d'éviter des mauvaises surprises. Certaines associations de cyclistes mettent gratuitement à disposition des cyclistes leurs ateliers, leurs outils de réparations ou encore une liste des paramètres à vérifier pour rouler en toute sécurité.

Fiscalité

Certains employeurs encouragent leurs travailleurs à utiliser le vélo pour se rendre au travail (ou pour des missions) et leur remboursent 0,22 €/km. Aujourd'hui, nombreuses sont les communes qui développent des primes à l'achat d'un vélo électrique. Ces primes sont variables (entre 50 et 300€) et

accessibles sur demande de dossier et calculées en fonction des revenus du demandeur.

La prime Bruxell'air :

Si vous remettez votre plaque d'immatriculation et renoncez à votre voiture, vous recevez un abonnement Cambio Start ainsi qu'un abonnement de transport en commun ou une prime vélo (de 505 € maximum). Infos: www.prime-bruxellair.be/homepage.php

RAVel et raccourcis pour vélo (SUL)

En Wallonie, il existe un réseau constitué de voies ferrées désaffectées et de chemins de halage, spécialement dédié aux usagers lents: le RAVel (Réseau Autonome des Voies Lentes). Celui-ci présente une faible déclivité et croise rarement la voirie ordinaire, ce qui le rend idéal pour la pratique du vélo. Voici une excellente opportunité de découvrir votre région! Infos: <http://ravel.wallonie.be> | N° vert de la Wallonie: 0800 11 901.

Plusieurs villes appliquent les SUL (Sens Uniques Limités). Les cyclistes peuvent ainsi emprunter certains sens uniques, ce qui leur évite de longs détours et augmente la sécurité du parcours.

EN CONCLUSION

Si la voiture paraît incontournable pour certains déplacements, le vélo est tout à fait compétitif en ville, surtout pour de courts trajets (5 km et même plus). Les transports en commun, la marche à pied, le covoiturage sont d'autres éléments d'une politique de mobilité durable. Une mobilité qui préserve la qualité de la vie en ville mais aussi celle de la planète, vu que la pollution ne connaît pas de frontières.

Se passer complètement de la voiture n'est pas chose facile, mais comme souvent, mieux vaut agir un peu que ne pas agir du tout. Alors, si vous avez l'occasion d'enfourcher votre bicyclette, ne fût ce qu'une ou deux fois par semaine, n'hésitez plus...

Imaginez que tout le monde en fasse autant!

POUR EN SAVOIR PLUS

Pro Vélo asbl

Location de vélos, organisation de tours à vélo et bureau d'études pour les pouvoirs locaux. Rue de Londres, 15 à 1050 Bruxelles. 02 502 73 55 | info@provelo.org | www.provelo.be

G.R.A.C.Q. – Les Cyclistes Quotidiens asbl.

Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes au Quotidien Promotion du vélo et défense des cyclistes. Rue de Londres, 15 à 1050 Bruxelles. 02 502 61 30 | secretariat@gracq.org | www.gracq.org

A Vélo!

Rue Muzet, 16 à 5000 Namur. Tél: 081 879 464

Les Ateliers de la rue Voot (ateliers vélo)

Rue Voot, 91 à 1200 Bruxelles. 02 762 48 93 | www.voot.be/velo

Se déplacer à vélo à Bruxelles :

www.velo.irisnef.be

Cette publication est mise à disposition sous un contrat [Creative Commons](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/)



Des réponses personnalisées à vos questions :
081 730 730 | info@ecoconso.be
www.ecoconso.be

